

Madame Roxana MARACINEANU Ministre déléguée chargée des Sports

Ministère délégué chargé des Sports auprès du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports 95, avenue de France - 75013 Paris

Sarrebourg, le 25 janvier 2021

Madame la Ministre déléguée,

Le mouvement sportif français et ses 16 millions de licenciés que comptent les clubs, comités, ligues, fédérations sont fortement impactés par la crise sanitaire depuis son émergence il y a un an.

Les mesures d'aides limitées mises en place par le gouvernement pour ces structures, dans la perspective d'une reprise de l'activité sportive pour la saison 2020/2021, ainsi que le pass'sport qui pourrait être mis en place sur la saison 2021/2022 à destination des licenciés, sous conditions de ressources, ne remplacent la bonne tenue des activités. Très peu de signaux d'encouragement et de soutien ont été envoyés par le ministère envers les bénévoles et les licenciés, à un moment où il demande au monde sportif de s'engager dans la promotion de Paris 2024. L'ensemble de ses acteurs mérite une autre considération de la part du Gouvernement.

Je me permets donc de vous alerter une nouvelle fois sur la situation extrêmement difficile que vit le monde sportif, car celle-ci pourrait mener à une réelle catastrophe dans les années à venir :

- La survie de nos associations est en jeu:

Les dernières annonces gouvernementales du 14 janvier mettent un coup d'arrêt supplémentaire au monde sportif amateur, malgré l'énergie déployée au quotidien par l'ensemble de ses acteurs. Ils ont su faire preuve de responsabilités, en adaptant en permanence les protocoles sanitaires du ministère des Sports. Aujourd'hui, logiquement les demandes de remboursement de licences commencent à arriver dans les clubs, ligues, comités et fédérations, alors que leur budget est lourdement impacté par la diminution des subventions, par la baisse du nombre de licenciés, par l'absence de manifestations ou compétitions et la perte de partenaires. C'est bien la question de la pérennité à court terme de ces structures indispensables qui est posée.

- La santé de notre jeunesse se dégrade:

Alors même que l'OMS alerte sur les effets délétères de la sédentarité et recommande l'augmentation de l'activité physique pour les 5-17ans, nos enfants sont privés d'activité physique en intérieur dans le milieu scolaire et associatif (en pleine période hivernale et sans distinction entre les locaux selon leurs volumes et selon la taille des groupes). L'activité physique reste un rempart contre l'obésité et le diabète, de plus en plus fréquents chez nos enfants, et permet dès le plus jeune âge de développer un système immunitaire efficace et profitable tout au long de leur vie. Autant d'atouts supplémentaires pour leur santé et dont les bienfaits se manifestent également sur le plan intellectuel, moteur, émotionnel et même social.

- Les mesures sanitaires actuelles trahissent de réelles incohérences :

Depuis le 14 janvier dernier, les activités motrices sont autorisées en maternelle dans une salle de classe avec parfois 25 voire 30 enfants, ce qui reste une très bonne chose! Comment comprendre alors qu'elles soient interdites dans les structures associatives qui accueillent ce même public en petits groupes de moins d'une dizaine d'enfants dans un gymnase de plus de 1000m^2 ? Par ailleurs les cours de danse sont autorisés pour les mineurs, alors que ce même public ne peut pratiquer d'activité sportive individuelle en intérieur, en respectant des mesures sanitaires strictes et sans contact. Des mesures sanitaires contraignantes ne peuvent être acceptables et soutenables sur une longue période que si elles sont justes, équitables et efficaces. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle et c'est votre responsabilité d'y veiller.

- <u>L'accès à la pratique et aux compétitions pour les potentiels de demain et les sportifs de</u> niveau national doit être revue :

De nombreux sportifs, de niveau national mais qui ne figurent pas sur listes ministérielles de sportifs de haut-niveau, se retrouvent impactés par l'impossibilité de participer à des compétitions. Il est regrettable que ces derniers ne puissent pas y participer, alors même que certains seront sans doute acteurs des Jeux Olympiques de Paris 2024. Le couvre-feu national à 18h entraîne des difficultés supplémentaires dans leur projet sportif. Tout cela risque de nous priver de l'éclosion de jeunes talents et d'obérer notre potentiel de succès olympiques.

Aucun « cluster » n'a été déclaré dans nos associations sportives grâce au professionnalisme et sérieux de nos dirigeants, bénévoles, encadrant, qu'ils soient club, comité, ligue ou fédération.

C'est pourquoi je souhaite par ce courrier attirer une nouvelle fois votre attention sur la détresse du monde sportif et de tous ses bénévoles et pratiquants, vous demander de revenir sur les mesures qui sont les plus contre-productives, et autoriser à nouveau la pratique pour les mineurs en milieu scolaire et extra-scolaire. Par ailleurs des décisions rapides doivent être prises avec la possibilité aux fédérations sportives d'élargir la liste des personnes autorisées à participer aux compétitions.

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous accorderez à cette demande, je vous prie de croire, Madame la Ministre déléguée, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fabien DI FILIPPO